

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du Conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le **lundi 7 avril 2025 à compter de 19 h 30**, le Conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Déro-2025-01

Propriété située au 480, rue du Quai

L'objet de la demande : Distance du bâtiment accessoire de type garage de la ligne latérale et du gazébo de la ligne arrière.

Consiste à régulariser la marge de recul latérale du garage à 1,27 m au lieu de 1.4 m, tel que prescrite à l'article 95 paragraphe 2, alinéa a) du règlement de zonage n° 439-2009 et du gazébo installé sur une dalle de béton à une marge de recule de 0,85 m au lieu 1 m, tel que prescrite à l'article 94, paragraphe 17, alinéa b) du règlement de zonage n° 436-2009.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 20 mars 2025.



Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
Directeur général et greffier-trésorier